

**Covid-19**  
**Protocole sanitaire pour la reprise d'activités**  
—  
**Sites de l'Espace Noriac**  
**et de la chapelle de la Visitation**  
**à Limoges**

**La reprise d'activité doit se faire dans des conditions adaptées.  
Il est donc nécessaire que chacun respecte au mieux ce protocole.**

**A tout moment de la journée respectez les gestes barrières.**

**Lavez-vous les mains avec du savon et de l'eau ou du gel hydro alcoolique avant et  
après chaque activité.**

**Ce document doit être adapté au besoin dans sa mise en œuvre.  
Il faut donc suivre les consignes de son chef de service.**

**Nous comptons également sur la responsabilité individuelle de chacun d'entre  
nous.**

**AVERTISSEMENT :**

**- Le port du masque est obligatoire dans tous les établissements clos  
recevant du public et dans les lieux clos et partagés à l'exception des bureaux  
individuels fermés, dès lors qu'une seule personne est présente.**

**- Afin de respecter les règles de distanciation applicables, la jauge  
admissible (places assises) dans chacune des salles est réduite jusqu'au 1<sup>er</sup>  
juillet 2021 (35 % du 19 mai au 9 juin, puis 65 % jusqu'au 30 juin) :**

	Espace Noriac				La Chapelle de la Visitation
	Sièges fixes	Sièges démontables (4 premiers rangs)	Balcon	Nombre de places disponibles	Nombre de places disponibles
<b>du 19 mai au 8 juin :</b>	45	16	16	<b>77 places</b>	<b>38</b>
<b>du 9 au 30 juin :</b>	82	31	30	<b>143 places</b>	<b>72</b>
<b>à compter du 1<sup>er</sup> juillet :</b>	126	48	46	<b>220 places</b>	<b>110</b>

**A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, la jauge pourra revenir au maximum de ses capacités avec maintien des gestes barrières et port du masque obligatoire.**

Nota : Les présentes recommandations seront mises à jour au fur et à mesure de l'évolution de la situation sanitaire et des consignes gouvernementales données.

## Préparer l'accueil des spectateurs

### 1- Préparation et nettoyage des salles

→ Nettoyage des locaux

Les salles étant fermées depuis le 27 octobre 2020, les locaux seront nettoyés pour une remise en propreté selon les méthodes habituelles, sans mesure spécifique de désinfection complémentaire.

Il sera procédé aux opérations adaptées d'entretien et de purge du réseau d'eau froide afin d'évacuer le volume qui a stagné dans les canalisations intérieures pendant la durée de la fermeture.

Quand les salles seront ouvertes au public, les locaux seront nettoyés et désinfectés de façon approfondie une fois par jour. Le nettoyage s'effectuera avec les produits habituels. La plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces.

Les surfaces fréquemment touchées par les spectateurs (accoudoirs, poignées de porte, rampes d'escalier, boutons d'ascenseur, robinets d'eau des toilettes) seront nettoyées entre chaque manifestation.

→ Ventilation et contrôle de la climatisation

Vérifier que le système fonctionne bien (pas d'obstruction ou de mauvaise circulation de l'air notamment).

Les salles seront aérées au maximum entre 2 représentations.

L'aération devra être réalisée de 10 à 15 minutes entre deux séances.

### 2- Adaptation du rythme des spectacles

→ L'Espace Noriac disposant de deux salles, le décalage des horaires pourra être renforcé, pour limiter le nombre de personnes présentes en même temps dans les espaces de circulation.

→ Chaque fois que cela sera possible, le nombre de représentations pourra être augmenté afin de limiter l'impact des réductions de jauge sur le nombre de spectateurs globalement accueillis pour un même spectacle.

### 3- **Former les utilisateurs, Informer le public**

#### → Former les utilisateurs

Avant toute ouverture, les utilisateurs seront formés aux nouvelles règles sanitaires du lieu du spectacle, destinées à les protéger tout comme à protéger le public.

#### → Informer le public

Le public disposera de la totalité des informations qui lui permettront de savoir quelles sont les mesures mises en place pour les accueillir dans de parfaites conditions de sécurité sanitaire. Cette information a pour but de rassurer les spectateurs, qui pourraient redouter la propagation du virus, mais aussi de leur permettre de respecter les consignes qui sont mises en place dès leur arrivée sur site.

Des affichettes seront également prévues dans les espaces d'information stratégiques (notamment portes d'entrée, hall, sanitaires).

## Accueillir les spectateurs

### 1- **Réservation, billetterie**

→ La réservation en ligne, pour toutes les structures qui le peuvent, sera encouragée. Les systèmes qui permettent l'impression des billets par le public, ou l'envoi des billets par mail, sont les plus à même d'éviter le passage par la billetterie.

→ Les comptoirs de billetterie seront équipés chaque fois que cela sera possible de plaques de plexiglas. A défaut, les utilisateurs seront équipés de visières en plus de masques. Les comptoirs seront désinfectés après chaque utilisation.

→ Les agents en contact avec le public seront équipés de masques.

→ Respecter autant que possible une distance supérieure à 1 mètre lors des échanges.

### 2- **Accès au lieu, sécurité, contrôle des billets**

→ La distanciation commence aux abords de l'établissement. Dans le cas où une attente serait nécessaire devant les portes, celle-ci sera organisée (notamment par des files) de façon à ne pas gêner les circulations piétonnes, et à ne pas provoquer de regroupement.

→ Il est recommandé de prévoir des emplacements spécifiques aux deux-roues devant l'établissement, si cela est possible, afin de faciliter les déplacements du public sans utilisation des transports en commun.

→ Tant que l'urgence sanitaire le prévoit, ne pourront accéder au lieu que les personnes munies d'un masque, à l'exception des enfants de moins de 6 ans pour lesquels le port du masque ne peut être imposé. Des masques jetables seront mis à la disposition des personnes n'en disposant pas.

→ Des solutions hydro alcooliques seront disponibles à chaque entrée du lieu.

→ Le contrôle des billets sera réalisé soit par un simple contrôle visuel, soit en demandant aux spectateurs de déchirer eux-mêmes leur billet sous le contrôle des utilisateurs de la salle.

→ L'entrée et la sortie du public seront supervisées par le SSIAP 1 de permanence avec l'aide des deux personnes mises à disposition par les utilisateurs dans le cadre de la sécurité incendie et de l'aide aux personnes.

### 3- Circulation des publics dans le lieu

→ Les espaces et les circulations seront organisés pour éviter tout regroupement. Les spectateurs qui ne font pas partie d'un même groupe de réservation seront distants d'au moins 1 mètre.

Pour ce faire, un marquage au sol sera mis en place chaque fois que nécessaire (file d'attente de la billetterie, toilettes, etc.)

→ La circulation des publics pour accéder à la salle ou aux espaces collectifs sera organisée de façon à ce que les publics ne soient pas amenés à se croiser dans des espaces étroits. Pour ce faire, une circulation en sens unique sera mise en place : accueil par l'entrée principale, sortie par les issues de secours à l'Espace Noriac comme à la chapelle de la Visitation avec un fléchage et des affiches visibles pour le cheminement.

→ Pendant la circulation des publics, un maximum de portes sera maintenu ouvert afin d'éviter les manipulations et de les remettre en position pendant la durée du spectacle (portes coupe-feu).

→ A l'Espace Noriac, l'ascenseur sera réservé aux personnes à mobilité réduite à raison d'une seule personne à la fois (sauf dans le cas où les personnes concernées feraient partie du même foyer).

### 4- Fonctionnement des sanitaires

→ La distanciation physique sera respectée dans ces espaces, ce qui impliquera l'organisation de files d'attente pour que le nombre de personnes n'y dépasse pas le nombre de toilettes.

A l'Espace Noriac, un urinoir sera condamné.

→ Il est recommandé de s'assurer que le public est constamment susceptible de se laver les mains de façon adaptée, notamment grâce au renouvellement régulier des consommables (savon, essuie-mains jetables).

## Organiser le placement des spectateurs pendant le spectacle

### Pour les spectacles en configuration assise

- Maintenir une distanciation physique limitant les risques de contagion.
- **Jusqu'au 8 juin, une distance minimale de deux sièges doit être laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe dans la limite de six personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble.**
- **Du 9 au 30 juin, une distance minimale d'un siège doit être laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe dans la limite de dix personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble.**
- **A partir du 1<sup>er</sup> juillet, pas de distanciation, mais respect des gestes barrière (port du masque, distanciation dans les espaces de circulation, gel hydroalcoolique).**

→ Entrée dans la salle

Les portes seront ouvertes une demi-heure avant le début de la manifestation afin d'éviter les files d'attente.

→ La prise en compte de la numérotation des sièges à l'Espace Noriac et un marquage des fauteuils à la Chapelle de la Visitation seront réalisés pour indiquer quelles sont les places qui peuvent être occupées ou non.

→ Sortie de la salle

Les spectateurs seront avertis que la sortie doit se faire dans le respect de la distanciation physique (rangée par rangée).

L'organisation de la sortie sera annoncée en début de séance.

→ Si la durée du spectacle le permet, il est recommandé d'éviter les entractes afin de limiter les déplacements du public, et de réguler l'accès du public aux endroits « stratégiques » (toilettes, espaces fumeurs, etc.).